



Tentative d'escroquerie à l'assurance

Par **ultimatik**, le **29/10/2008 à 10:46**

Bonjour, rnrnUn ami à moi à des problemes . en fait je vous raconte l'origine de son probleme. rnCet été , en voulant laisser passer une priorité a droite dans un petit village , il s'est arrêté brusquement et a été obliger de reculer un peu . en reculant très peu (peut etre 30cm) il a heurté la voiture étant derriere.. mais elle n'était certainement pas à l'arret non plus .. rnbref lui n'avait rien et lautre personne avait le pare choc un peu enfoncé . rnils se sont quitter sans faire de constat . quelques mois plus tard la personne le menacé de porter plainte si il ne payait pas ses réparations (env 700€ quand meme !) et qu'il avait des temoins soit disant que c'était lui qui lui avait reculé dedans . rnaprés plusieurs semaines , d'harcelements telephoniques , menace de plainte ..Etc il s'est renseigné auprès des assurances... et maintenant pour s'en sortir .. sachant qu'il avait des temoins .. c'était presque impossible ! ou alors fallait prouvé que les temoins mentaient... chose pratiquement impossible. rnil a fini par craqué et a voulu payé pour regler cette affaire , mais n'ayant pas les moyens , il a fait une connerie . rnil a voulu faire marcher sa responsabilité civile comme quoi il serait tombé du trottoir avec un pot de peinture sur la voiture du mec afin que son assurance prenne en charge sans qu'il ait rien a déboursier. hors le mec en face (un vrai connard depuis le debut) a emmener tout sa a la gendarmerie pour emmerder mon ami . rnmaintenant mon ami est convoqué le 14 novembre au tribunal pour tentative d'escroquerie a l'assurance , il est dépité car jamais cela aurait du arriver , et surtout ce n'est pas un escroc , il a toujours été droit dans la vie.. rnrnQue peut il faire ? que risque t il ? en plus d'apres les gendarmes pour que le magistrat soit clément il faut qu'il paye les réparations de l'autre avant.. sa pourra aidé le magistrat dans sa décision... rnrnS'il vous plait , il est dans la panique j'ai vraiment envie de l'aider . rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008 à 17:38**

Lisez ce topic : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **chaber**, le **29/10/2008** à **17:47**

Votre ami n'a pas beaucoup de solutions; qu'il règle au plus vite l'accrochage comme conseillé par la gendarmerie et demande à l'assureur de retirer si possible sa plainte . Ce dont je doute fort